

Séminaire d'échange et de mobilisation des acteurs sur les Contrats à Impact Social – PROJET « ALP SIB »

27 avril 2017 – Nice

Ce document restitue de manière détaillée les échanges qui ont eu lieu lors du séminaire d'échange et de mobilisation des acteurs du projet européen AlpSib. Cet événement, co-organisé par le GIP FIPAN, la Métropole de Nice Côte d'Azur et le Pôle Services à la Personne PACA, s'est déroulé au Centre Universitaire Méditerranéen de Nice le 27 avril 2017.

1. Le contexte Français

1.1. Les SIB, de quoi parlons-nous ?¹

Le SIB, pour « Social Impact Bond » en anglais, est un nouvel instrument financier dédié aux politiques sociales. Cet outil est né au Royaume-Uni en 2010 avec comme ambition de réformer l'action publique, dans le domaine social en particulier, afin de mieux associer les personnes directement concernées, le secteur public et les deux secteurs privés (lucratifs et non-lucratifs). Le SIB représente donc une option innovante, dans le secteur des politiques sociales, avec deux idées forces :

- Investir et lever des fonds privés pour financer la prise en charge des sujets sociaux mêmes les plus compliqués ;
- Mesurer l'efficacité de l'action entreprise (la rentabilité de l'intervention sociale est évaluée sur un double registre : social et financier).

Mise en œuvre concrète : Le secteur privé (investisseurs capitalistiques ou fondations philanthropiques) est sollicité pour assumer un risque financier lié à la mise en œuvre d'un programme social. Si les objectifs assignés au préalable à ce programme ne sont pas atteints, l'investisseur perd sa mise (partiellement ou intégralement). A l'inverse, si les visées attendues sont atteintes et dépassées, les pouvoirs publics remboursent l'investissement et peuvent même verser des intérêts pour compenser le risque pris.

1.2. Une dynamique positive pour le SIB en France et en Europe

En France, un signal fort a récemment été lancé en faveur du développement de cet outil financier. En effet, le gouvernement a diffusé un appel à projet de Contrats à Impact Social (CIS) au mois de mars 2016. Suite à cet appel, une soixantaine de projets ont été soumis et 13 d'entre eux ont été labellisés.

Le SIB représente un outil d'expérimentation des politiques sociales auprès de populations fragiles qui ont des besoins spécifiques dans une région donnée. La force de l'expérimentation de projets sociaux réside dans le fait que lorsqu'elle donne lieu à un succès, les projets peuvent être dupliqués à très grande échelle et, si elle échoue, cet échec se réduit au territoire d'expérimentation sans coût pour la collectivité. En France, la voie est aujourd'hui dégagée pour que les SIB puissent se développer.

¹ Source : Le Pendevén B., Nico Y., Gachet B., « Social Impact Bonds, un nouvel outil pour le financement de l'innovation sociale », Institut de l'entreprise, 2015.

Il existe un fort consensus politique autour de leur utilité et un état des lieux des SIB est prévu afin de permettre une capitalisation de ces expériences nationales.

La dynamique en faveur du développement des SIB pourrait être renforcée à moyen terme par un fond d'investissement européen de l'ordre de 200 à 300 millions d'euros. Cela changerait radicalement la dynamique des SIB en Europe. Les initiatives européennes, à l'image du projet AlpSib, se multiplient et montrent également l'intérêt de la Commission Européenne à l'égard de ces solutions innovantes dans le secteur des politiques sociales.

Quelques chiffres...

Il existe aujourd'hui environ 100 SIB dans le monde dont 30 au Royaume-Uni. Le montant total des investissements qui ont été fait dans le cadre des SIB à ce jour s'élève à environ 250 millions de dollars (avec entre 1 et 3 millions de dollars d'investissement par projet en moyenne). La plupart des projets ont une durée qui varie entre 3 et 5 ans. De manière générale, cet outil financier connaît une forte croissance partout en Europe. Parmi les projets de SIB qui ont vu le jour, la thématique de l'emploi est particulièrement importante dans les pays occidentaux. D'autres problématiques sociales sont investies telles que la justice pénale, l'aide sociale et l'éducation.

1.3. Les SIB en France

1.3.1. Exemples de SIB axés sur l'emploi

4 projets de SIB ont été signés en France concernant la thématique de l'emploi. Ces SIB font partie des projets qui ont été labellisés dans le cadre de l'appel à projet du gouvernement français diffusé en mars 2016 :

ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)

- **Objectif** : le retour à l'emploi de publics isolés issus de zones rurales. Objectif quantitatif : une insertion durable dans une activité professionnelle de 172 à 320 personnes.
- **Montant total** : 1 500 000 euros (investisseurs : BNP Paribas, Renault Mobiliz, AG2R La Mondiale)

Solidarité nouvelle face au chômage

- **Objectif** : le retour à l'emploi au sein d'emplois solidaires. Ces emplois seront valorisés et permettront d'obtenir des certifications de compétences par la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- **Montant total** : 1 700 00 euros

Cravate solidaire

- **Objectif** : soutenir des publics éloignés du marché de l'emploi en leur fournissant des tenues vestimentaires appropriées au milieu professionnel. L'action est déployée grâce à un bus aménagé qui se déplace en Seine-Saint-Denis et dans le Val d'Oise.
- **Montant total** : 1 700 000 euros

Wimoov

- **Objectif** : améliorer l'accès à l'emploi et à la formation par la mobilité. L'action consiste à renforcer le processus d'accompagnement avec une nouvelle porte d'entrée par un test de mobilité et la création d'interfaces d'accompagnement téléphoniques et numériques.
- **Budget** : 1 700 000 euros

1.3.2. *Le cas d'IMPACT Partenaires*

Impact Partenaire est une **société de gestion à vocation sociale**. Elle a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Secrétariat d'Etat à l'Economie Sociale et Solidaire pour la mise en œuvre des SIB en France. La société a lancé un fonds d'investissement (IMPACT Création) de 50 millions d'euros dédié à la création d'entreprises franchisées dans les quartiers populaires de la Politique de la Ville. L'initiative est soutenue par la Fédération Française de la Franchise et de nombreuses enseignes nationales (Burger King, Carrefour Proximité, Provalliance, Speedy, etc.).

Ce fonds national est souscrit par Bpifrance via le Fonds de Fonds Quartiers Prioritaires (FFQP), géré dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir et piloté par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) ainsi que pour compte propre, le Fonds Européen d'Investissement (FEI), BNP Paribas et la Française Des Jeux. Ces investissements permettent un accès aux financements pour les futurs gérants/franchisés puisque le fonds d'IMPACT Création couvre 40% du budget de la création tandis que 50% de ces frais sont couverts par les banques et seulement 10% sont investis par le porteur de projet.

Sur une durée de 5 ans, le fonds a pour objectif la création de 50 commerces franchisés par an dans les QPV avec les enseignes partenaires. Le ticket d'investissement d'IMPACT Création est compris entre 50 000 et 500 000 euros par création. Au total, les **50 millions d'euros** du fonds permettront de financer **250 à 300 commerces franchisés** qui généreront plus de **200 millions d'euros de chiffre d'affaires** et créeront plus de **2000 emplois**. Ces entreprises vont aussi représenter chaque année **13 millions d'euros de cotisations sociales** supplémentaires et plus **3 millions d'euros de recettes fiscales** pour les territoires les plus fragiles.

Témoignage de Burger King®, l'un des franchiseurs du réseau IMPACT Création :

Burger King® est une enseigne de restauration rapide américaine dont l'actionnaire unique est le groupe français BERTRAND. Burger King® a décidé récemment de développer son activité en France en faisant l'acquisition de la chaîne de restauration rapide « Quick ». Ce franchiseur a ainsi souhaité accompagner ses franchisés indépendants dans les projets de création de restaurant et de transformation des commerces Quick en Burger King®. Il a décidé, pour cela, d'intégrer le pool de franchiseurs du réseau d'IMPACT Création. Le projet de CIS permet au porteur de projet de n'investir que 10% du budget total de la création ou de la transformation du commerce. Cela renforce les chances de réussite du projet puisque les porteurs de projet n'ont pas à avoir un apport financier trop important pour débiter ou transformer leur activité.

L'objectif de Burger King®, à terme, consiste à ce que 10% de ses franchisés soient installés dans les quartiers en Politique de la Ville. Aujourd'hui, l'enjeu pour le groupe est de rassembler les acteurs qui peuvent accompagner les porteurs de projets et d'identifier les futurs salariés dans ces quartiers.

2. Comment les SIB peuvent-ils répondre aux enjeux sociaux en Région PACA ?

2.1. Les enjeux locaux : témoignage d'« Observateurs » du projet AlpSib

Des observateurs du projet AlpSib, intéressés par l'outil financier et experts des problématiques sociales en jeu sur le territoire, étaient également présents lors de cet événement. Ils ont pu prendre

la parole et exposer les enjeux existants, de leur point de vue, pour les deux populations ciblées (les jeunes éloignés de l'emploi et les seniors).

La Mission Locale de Nice

La mission locale de Nice a pour mission d'accompagner les jeunes de 16 à 26 ans en leur proposant des outils favorisant leur employabilité. Il s'agit d'un accompagnement global prenant en compte la multiplicité des freins à l'employabilité de publics souvent stigmatisés : manque d'expérience, de formation, de mobilité, de logement.

Selon la représentante de la mission locale, les SIB pourraient effectivement permettre de répondre aux nouveaux enjeux pour les NEETs tels que la réinsertion après un séjour en établissement pénitencier, l'accès au logement ou encore le manque de qualification ou la stigmatisation des jeunes issus des QPV.

L'ADMR PACA Corse

L'ADMR PACA Corse est fédération de structures de services à la personne. L'intérêt que la structure porte à l'égard des SIB réside dans leur capacité à apporter des réponses nouvelles aux seniors en matière d'aide et d'accompagnement à l'autonomie. Les SIB pourraient en effet servir à tester des services personnalisés innovants qui répondent aux besoins des bénéficiaires. Il s'agirait par exemple de promouvoir les solutions numériques au service du maintien au domicile des personnes âgées.

Le Pôle Emploi PACA

Pour le Pôle Emploi, l'utilité du projet européen réside dans la possibilité qu'il offre d'observer les pratiques à l'échelle européenne en matière de partenariats financiers avec les acteurs privés et de leur impact sur l'innovation sociale. Aujourd'hui, les enjeux pour les jeunes et les seniors se cristallisent autour de la question de l'amélioration de l'employabilité. Les SIB peuvent permettre de développer des expérimentations sur plusieurs thématiques : les nouvelles formes d'emplois, les innovations sociales en matière de compétences digitales, la mobilité professionnelle ou encore l'intergénérationnel dans le monde de l'entreprise.

2.2. Les interrogations des acteurs locaux vis-à-vis des SIB

2.2.1. *Le format*

- Combien de temps dure un projet de SIB ?
 - Il n'existe pas de réponse générale sur cette question. Par exemple, le premier SIB signé en France (ADIE) a duré 6 ans mais les SIB peuvent être plus courts, de 2 à 3 ans par exemple. Cela dépend du projet et de la problématique sociale à régler.
- Quel est le coût total d'un SIB ?
 - Cela dépend encore une fois de l'ampleur du projet. Pour exemple, le projet Cravate solidaire a un coût global d'environ 1 million de dollar tandis qu'un projet de SIB Australien a coûté environ 6 millions de dollars.

- Si la réussite du SIB est liée à la qualité du travail de l'opérateur social, comment dupliquer ces dispositifs ? Quelle sont les types de mesures des résultats des duplications ?
 - Il existe en général un transfert de savoir-faire entre l'opérateur social qui a initié le projet expérimental et les autres, ceux qui sont impliqués dans l'action dupliquée (transfert des techniques). Ensuite, il y a une évaluation publique de ces duplications (sortie de la logique du SIB).

2.2.2. *Le financement*

- Quelle est la pérennité du financement après le projet pour l'acteur social/prestataire de service ?
 - Il n'y a pas de réponse générale puisqu'il s'agit à chaque fois d'un projet expérimental. Les négociations se font généralement de gré à gré entre le financeur public et les acteurs sociaux.
- Qu'est-ce qui motive un financeur du secteur privé lucratif à investir et à contractualiser un CIS ?
 - Il y a autant de raisons que d'investisseurs. Il s'agit, pour les fondations, de leur cœur de métier. Les grands établissements financiers lucratifs classiques sont des investisseurs potentiels pour divers raisons : la diversification financière dans une logique RSE en espérant une rentabilité ; la promotion de l'image de l'établissement ou bien une pure spéculation financière. Enfin, il existe des investisseurs spécialisés (ex : Impact Partenaires) qui recherchent une rentabilité raisonnable ayant un impact social positif.
- Quel est l'intérêt pour le financeur public puisque si le projet fonctionne c'est à lui de le financer et d'éventuellement payer des intérêts à l'investisseur privé ?
 - L'Etat ou la collectivité ne peut pas perdre financièrement dans ce type de contrat puisque, si elle paye des intérêts, c'est parce qu'elle a réalisé une économie. Le vrai risque n'est pas porté par la partie publique.

2.2.3. *L'évaluation de l'impact social (et les problématiques éthiques liées au choix des bénéficiaires dans une démarche expérimentale)*

- Il se pose une problématique éthique dans la difficulté de distinguer le public du groupe test et celui du groupe de contrôle. Comment résout-on le problème de l'équité dans le choix des bénéficiaires ?
 - La problématique éthique se résout lorsque l'on s'aperçoit que c'est *via* ce type de dispositif que l'on permet l'émergence de solutions innovantes pour tous. Dans 80% des SIB, la comparaison (évaluation des résultats) se fait sur des données historiques, ce qui évacue les problématiques d'équité entre groupe test et groupe cible pour les bénéficiaires. Il y existe 2 méthodes (comparaison historique ou groupe test) et suivant la problématique et le coût de l'évaluation, l'une des deux méthodes est choisie.
- De quelle façon les bénéficiaires directs des contrats sont-ils mis au cœur du contrat et sont-ils informés du fait que l'action est issue d'une démarche innovante, expérimentale ?

- Il existe des exemples de SIB pour lesquels les bénéficiaires ont été informés, effectivement, mais comme pour d'autres aspects, cela se fait souvent au cas par cas, dans chaque contrat.
- Comment les dispositifs de contrôle de l'impact, social et financier, du SIB sont-ils élaborés lors du montage de projet ?
 - Il s'agit généralement d'une logique de co-construction entre les différents acteurs impliqués dans le CIS. Lors du montage du projet les modes d'évaluation sont définis collectivement et apparaissent obligatoirement dans le contrat. A l'issue du projet, une évaluation de l'impact est systématiquement réalisée par un évaluateur indépendant (cabinet d'audit ou laboratoire académique en économie par exemple). Cette évaluation de l'impact est au cœur de la réussite d'un SIB, pour qu'il n'y ait aucun doute sur la viabilité des données.

3. Les difficultés perçues par les parties-prenantes locales

3.1. La procédure de montage du projet

- Certains participants estiment que la procédure de montage et de soumission d'un projet de Contrat à Impact Social n'est pas aussi claire que pour d'autres fonds d'investissements.

3.2. La dépense sociale et l'accès aux financements

- La dépense sociale en France est particulièrement élevée par rapport à la moyenne européenne et les entreprises participent au financement de cette dépense à travers les taxes. De plus, il existe un nombre important de TPE/PME sur le territoire tandis que les grands groupes, les centres de décisions et donc les financeurs potentiels des SIB ne sont pas implantés localement. Cela pose le problème de l'accès aux financements en Région.
 - Le réseau de financeurs en France est relativement solide et mobilisé pour financer ce genre d'initiative. Il s'agit notamment de financeurs nationaux qui agissent à l'échelle locale. Il existe également une autre solution qui consiste à faire appel à un groupement de plusieurs financeurs.
- Certaines parties-prenantes estiment qu'il est difficile de trouver des investisseurs privés et de leur présenter l'ébauche d'un projet de CIS car ils n'ont pas l'habitude de négocier avec ce type d'acteurs.
 - Il s'agit justement de l'un des objectifs de la dynamique des SIB : rapprocher des groupes d'acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble dans l'optique de développer des projets ayant un fort impact social. Cela passe nécessairement par une évolution des cultures sectorielles de chacun.

3.3. L'accès aux données permettant l'évaluation de l'impact des SIB

- L'accès aux données est parfois difficile pour les structures associatives qui opèrent des prestations sociales. Elles n'ont pas forcément les moyens de financer une évaluation préalable. Pour cette raison, certaines parties-prenantes estiment qu'il est difficile d'imaginer un scénario d'activités pour le public cible en termes de coûts sociaux effectifs ou évités grâce

au projet. Cela pose donc des difficultés lorsqu'il s'agit de convaincre un acteur privé d'investir dans le projet.

- Il existe en effet une obligation de professionnalisation des opérateurs sociaux. Ils doivent pouvoir analyser finement des données afin de construire des objectifs précis et élaborer ce type de CIS.
- Il arrive souvent que les besoins sociaux soient identifiés mais que les porteurs de projet se heurtent à la difficulté de l'accès aux données qui permettent d'évaluer le coût de cette problématique sociale lors du montage du projet et les bénéfices de l'expérimentation à la fin du projet. Ces difficultés d'accès aux données sont actuellement au cœur d'un travail au Ministère de l'Economie et des Finances. Pour toutes questions relatives à l'élaboration d'un CIS il est possible de contacter le ministère à l'adresse suivante : contrat.impactsocial@finances.gouv.fr

De nouvelles réunions régionales d'échanges et d'informations sur les CIS seront organisées en 2017 et 2018 dans le cadre du projet AlpSib. Les questionnements et les difficultés perçues par les parties prenantes seront pris en considération lors des prochaines rencontres. Ces réflexions permettront de renforcer et de guider les partenaires du projet dans l'évolution de leurs travaux.

4. Liste des participants

Nom	Prénom	Structure
ARASZKIGWIEZ	Maxime	Mission locale
AYADI	Laroussi	La semeuse
BAJRIC	Fahrudin	PSP PACA
BEGON	Laetitia	Métropole Nice Côte d'Azur
BOUCHTA	Anis	Parcours le monde Sud-Est
BRAZ	Xavier	Parcours le monde Sud-Est
CAIRASCHI	Guillaume	GIP FIPAN
CARDONA	Geraldine	Fondation de Nice
CASTEL	Pierre-Alexis	Caisse des dépôts
CHALINE	Jean-Louis	ALC
CORRADI PAUMIER	Isabelle	France Silver Eco
DECONINCK	Christophe	Impact Partenaires
DEMORY	Mathilde	Ville de Nice
DUFAZA	Margot	Ville de Nice
GIRAULT	Marie	Métropole Nice Côte d'Azur
GOURA	Romain	GIP FIPAN
GOUX	Sacha	Ville de Nice
HASNAOUI	Walid	ADSEA06
JUDE	Alice	Métropole Nice Côte d'Azur
KAMENSKAYA	Ksenia	Ville de Nice
LABROSSE	Matthieu	CCAS Nice
LEPENDEVEN	Benjamin	Expert SIB
LONGO	Valérie	ARII PACA
MARESH	Stéphanie	GIP FIPAN
MENGUY	Arnaud	Métropole Nice Côte d'Azur

MITANS	Nuria	Parcours le monde Sud-Est
MORGENSTERN	Sophie	Métropole Nice Côte d'Azur
PANYASIRI	Ludovic	ADIE
PERRONE	Christophe	Ville de Nice
PIEDALLU	Jeanne	PSP PACA
POURBAIX	Thibault	CRESS PACA
SERVEL	Nicolas	Boréal Innovation
SIBRA	Isabelle	Comité Régional ADMR PACA-Corse
SOILIH	Idriss	La semeuse
THOUVEREZ	Marion	Parcours le monde Sud-Est
TOSO	Chantal	Métropole Nice Côte d'Azur
VAGHI	David	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
VALTIN	Anne	Métropole Nice Côte d'Azur
VANDAMME	Jérôme	UPE 06
VELASCO	Bruno	La semeuse
VENTRE	Vivien	Métropole Nice Côte d'Azur
VERSAVEAU GAUTIER	Noëlle	Pôle Emploi
VIANO	Sébastien	Métropole Nice Côte d'Azur

CONTACTS

GIP FIPAN Sybill Berettoni - 06 74 54 80 11- sybill.berettoni@ac-nice.fr,
 MNCA Alice Jude alice.jude@nicecotedazur.org,
 PSP PACA Fahrudin Bajric fahrudin.bajric@psppaca.fr